

PRIX DE L'ABONNEMENT. Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHÔNE: 16 francs pour trois mois, 32 francs pour six mois, 64 francs pour l'année.



LE CENSEUR, JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE: A LYON, au Bureau du Journal, rue des Celestins, n. 6, au 1er. A PARIS, chez MM. AUGUSTE DE VIGNY et Co., directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUVRE-DENUNCQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, 19 octobre 1842.

Le projet d'union douanière entre la France et la Belgique a été accueilli avec empressement par l'opinion publique et par la presse indépendante. Le National, le Courrier français et le Siècle y ont applaudi, sans trop songer de qui il émanait; mais il dépassait les forces du ministère, c'est ce qu'il était facile de prévoir.

Les journaux parlent bien encore d'union douanière, mais le ministère a singulièrement abaissé ses prétentions. Selon sa coutume, l'étude de l'affaire l'a amené à sacrifier encore une fois les grands intérêts de la France aux exigences de l'étranger. Ce projet d'union s'est transformé en projet de traité de commerce.

Nous avons signalé avec raison au nombre des causes qui ont dû faire reculer le ministère, les récriminations et les menaces de certains conservateurs: le Constitutionnel ne les regarde pas comme ayant été les plus puissantes; c'est à la diplomatie étrangère qu'il attribue principalement l'abandon des vues ministérielles.

Dans cette grave affaire, M. Guizot aurait donc été lui-même arrêté dans ses vues par la diplomatie. Ainsi, le voilà maintenant dans une position à peu près analogue à celle de M. Thiers dans la question d'Orient; le voilà aussi soupçonné de vouloir toucher au statu quo et troubler la sécurité de l'Europe.

nous ne pouvons plus descendre: c'est la dernière expression de notre condescendance pour l'étranger. Nous sommes décidément dans une impasse; nous ne pouvons plus ni avancer ni reculer, à moins de reprendre avec vigueur notre glorieuse épée de bataille.

La paix partout et toujours suppose la bienveillance et la bonne harmonie partout; la paix partout et toujours implique l'activité dans les relations commerciales, l'extension des rapports de nation à nation, l'abaissement des droits protecteurs.

On annonce que le retour de M. Duchâtel a été signalé par une mésintelligence sérieuse entre ce ministre et M. Guizot qui a un peu trop abusé de son rôle et de ses prétentions d'omnis homo du ministère.

Mais quand il est venu reprendre sa place dans l'hôtel de la rue de Grenelle, et lorsqu'on lui a raconté l'histoire de toutes les intrigues auxquelles des courtiers avaient concouru, alors il s'est souvenu qu'il était quelque chose dans le cabinet du 29 octobre, et qu'on aurait dû au moins le consulter sur cette affaire qui, du reste, paraît devoir être très-onéreuse pour la caisse des fonds secrets.

Ce qui a contribué surtout à l'aigrir contre l'auteur principal de la transaction, ce sont les doléances des autres journaux ministériels qui n'ont pas manqué de raisons pour persuader au ministre que leurs intérêts se trouvaient lésés par des libéralités tout-à-fait stériles en faveur d'une feuille obscure et sans crédit sur l'opinion publique.

Toutefois, M. Duchâtel n'a pas osé défaire l'œuvre péniblement élaborée sous l'influence de ce redoutable collègue; il lui a seulement soumis quelques observations qui paraissent avoir été assez mal accueillies par M. Guizot.

(Correspondance particulière du Censeur.)

CAMPAGNAC (Aveyron), le 15 octobre. — La politique est en vacance. Les hommes éminents qui président aux destinées de la France ont quitté sans peine le banc de douleur pour aller dans leurs villas savourer les douceurs du far niente au milieu des délassements et des plaisirs champêtres: excellente manière de gouverner pendant l'intervalle des sessions.

Tout est au calme plat; l'opinion publique semble tomber dans un engourdissement léthargique.

Au milieu de cet affaissement général des esprits, c'est à peine si les conseils-généraux viennent de donner signe de vie, tant leur session est courte. Appelés à traiter des matières du plus grand intérêt, assaillis de questions on ne peut plus importantes, ils sont dans la nécessité d'opérer au pas de course.

Le conseil-général de l'Aveyron est sans contredit un des plus dociles et des plus soumis du royaume. M. le préfet n'a qu'à parler pour être applaudi, qu'à proposer pour qu'on adopte immédiatement et sans discussion.

Je voudrais pouvoir vous faire connaître en détail tous les travaux du conseil-général de l'Aveyron, si toutefois on peut appeler travaux quelques vœux timidement renouvelés d'année en année et qui ne témoignent pas tout d'un grand fonds d'intelligence des besoins immédiats du pays.

Il est cependant un vœu qui mérite d'être signalé d'une manière toute particulière, tant à cause de l'honorable persistance du conseil à l'émettre depuis plusieurs années qu'à cause de l'objet sur lequel il porte. Il s'agit du service des postes, qui laisse tant à désirer, surtout dans les campagnes.

En voilà bien assez pour notre conseil-général. Vous trouverez cette esquisse bien pâle, mais il le faut pour qu'elle soit fidèle. U. R.

Paris, le 17 octobre 1842.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

On annonce que M. l'évêque Ollivier, ci-devant curé de Saint-Roch, va passer de l'épiscopat d'Evreux aux fonctions de précepteur du comte de Paris. Cette nouvelle nous semble fort invraisemblable.

— On vient de placer à Saint-Cloud, dans le grand salon où la famille royale se réunit, un magnifique tapis bleu-de-roi, semé de fleurs-de-lys imitant l'or.

— M. de Condé, auditeur au conseil-d'état, chargé par le gouvernement d'une mission relative au projet de chemin de fer de Paris à Brest, est arrivé à Brest le 13 octobre.

FEUILLETON DU CENSEUR.

LES MAILLOTINS.

(Suite et fin.)

Le lendemain, dès la pointe du jour, et malgré la rigueur du froid, les halles étaient encombrées d'ouvriers, d'écoliers et de menu peuple attendant en silence que les agents du fisc vinssent essayer de lever l'impôt.

— Bonne femme, lui dit-il, vous êtes taxée à un denier.

— A un denier? reparti-elle, ça n'est pas cher; mais je n'ai pas de monnaie. Vous plairait-il de payer pour moi?

— Trêve de plaisanterie, s'écria le receveur; votre argent!

— Mon argent! essaie de venir le prendre, maitiotier du démon!

— En disant cela, la Morelle avait retiré sa galoche et en menaçait l'homme du fisc.

— Bien, ça, la vieille! cria la foule.

— Ah! tu refuses de payer et tu menaces! dit le receveur. Soldats, emmenez-vous de cette femme.

Les hallesbardiers s'empresèrent d'exécuter cet ordre; ils saisirent la Morelle et se disposaient à l'emmener, malgré ses cris et la résistance désespérée qu'elle leur opposait.

— Eh quoi! mes amis, cria-t-elle aux gens qui l'entouraient, me laissez-vous conduire en prison?

— Non! non! répondirent des milliers de voix.

— Eh bien donc! à moi!

— A cet appel, le peuple furieux se rua sur les soldats et leur eut bientôt brisé leur proie.

— Haro sur les maitiotiers! cria-t-on en les voyant s'éloigner, Sus au maitiotier! Tue! tue!

Et à peine avaient-ils fait quelques pas que déjà ils expiraient sous le coup de la mort.

— Ce fut le signal de l'insurrection de Paris.

Le peuple se répandit dans toute la ville, criant: Aux armes! à bas Anjou! à bas Berry, Bourgogne et Bourbon! A bas les sangsues du peuple! Aux armes pour la liberté de Paris!

Toute la population fut bientôt en armes. Les rangs divers se confondirent dans la masse insurgée: bourgeois, marchands, écoliers, gens de lettres fraternisaient et s'encourageaient à renverser la tyrannie. Les ha-

bitants des campagnes et des faubourgs accoururent, et les armes vinrent à manquer. Alors on se porta sur l'arsenal, on en força les portes et on en tira plusieurs milliers de maillots ou maillets de plomb que le roi Charles V avait fait fondre pour en armer la garde bourgeoise dans un besoin pressant.

Le double caractère de généralité et d'unanimité de cette révolte inspira de sérieuses craintes au duc d'Anjou. Ne se sentant pas assez fort avec ce qui lui restait de troupes pour l'attaquer de front, il songea à semer la division dans ses rangs. A cet effet, il donna ses instructions à l'avocat Jean Desmarais, membre du conseil du roi, qui s'était acquis par beaucoup de souplesse une certaine popularité, et l'envoya sur le point où les révoltés étaient en plus grand nombre, c'est-à-dire dans le quartier des halles.

Lorsqu'on vit arriver le vieil avocat, qui se faisait porter dans une litière à cause de ses infirmités, on courut à lui et on l'entoura.

— Je viens, mes bons amis, dit-il, vous protester que je ne suis pour rien dans la mesure du rétablissement de l'impôt, et qu'au contraire je l'ai combattue de toutes mes forces, prévoyant bien que, ruinés comme vous l'êtes par les longues et cruelles guerres qui ont désolé le pays et par le mauvais état du commerce, vous vous indigneriez avec raison qu'on vint encore vous demander votre dernier écu.

— Bien sûr, dit la foule.

— Mais voyons, mes bons amis, reprit Desmarais, raisonnons un peu ensemble. Avez-vous pris le bon parti en vous insurgant? A quoi cela va-t-il vous mener? Serez-vous assez forts pour résister aux troupes du roi, qu'on ne manquera pas de diriger contre vous, maintenant surtout que Rouen est rentré dans l'obéissance?...

— Comment! Rouen s'est rendu? demanda-t-on avec stupeur.

— Eh! mon Dieu oui, mes amis, et il n'en pouvait être autrement: des bourgeois ne sauraient se faire, du jour au lendemain, au rude métier de la guerre. Mais laissons cela et revenons à vous. Espérez-vous être plus forts et plus aguerris que les Rouennais? Je le suppose un moment. Mais que deviendront, pendant la lutte heureuse ou malheureuse que vous allez soutenir, ceux d'entre vous qui ont besoin de travailler pour vivre, ceux plus particulièrement qui ont de la famille? car il est clair que tous les travaux seront suspendus. Les riches aideront les pauvres, me direz-vous; c'est leur devoir, et ils n'y manqueront pas. Eh! sans doute, et moi tout le premier, vous me rendez cette justice, je pense, je contribuerai selon mes moyens. Cependant les vivres ne tarderont pas à devenir rares, puis ils cesseront tout-à-fait d'arriver, car les troupes royales arrêteront tous les

convois. Dans ce cas, que deviendrez-vous? Rien que d'y songer j'en frémis! Vous vous diviserez alors: c'est l'ordinaire; le proverbe le dit d'une façon un peu triviale: Quand il n'y a pas de foin au râtelier, les chevaux se battent. Divisés, vous serez affaiblis; il faudra vous rendre. Le vainqueur vous fera la loi, et comme finalement tout se résume en subsides, la taxe qui vous sera imposée excédera celle qu'on vous demande aujourd'hui.

— C'est égal, dirent les insurgés; nous sommes décidés à tout braver.

— A la bonne heure! Mais du moins tâchez de vous assurer la victoire. Organisez-vous. Il vous faut un chef, et imprudents que vous êtes, vous n'y avez pas même songé!

— C'est ma foi vrai!

— Et pourtant il est urgent que quelqu'un vous dirige. Ce doit être un homme de tête dont le sang-froid pourvoie à tout et qui puisse au besoin conduire une négociation. Je ne vois guère, parmi nos amis, que Hugues Aubriot qui réunisse toutes les qualités désirables.

— C'est cela, Hugues Aubriot! dirent la plupart des insurgés.

— Non, non, s'écrièrent les écoliers. Hugues Aubriot est l'ennemi de l'Université; nous n'en voulons pas. D'ailleurs il est entre nos mains, et du diable si nous le lâchons!

— Hugues Aubriot! crièrent alors des gens gagés qui s'étaient mêlés dans la foule, Hugues Aubriot! A l'évêché! à l'évêché!

— Oui, oui, Hugues Aubriot! répéta la masse des insurgés. A la geôle! délivrons le prévôt!

— Par la mort-Dieu! c'est ce que nous verrons! dirent les écoliers.

Et tous se dirigèrent péle-mêle en courant du côté de la Cité.

— Là! là! grommela la Morelle, ce vieux cafard de Desmarais est parvenu à brouiller les cartes; c'est ainsi qu'il paye les parchemins qu'il s'est fait délivrer... Ah! nobles et anoblis se valent; et le peuple, qui se laisse prendre à leurs paroles emmiellées, ne saurait manquer d'être dupé... Pauvre baudet, va! tu porteras toujours la charge!

Cependant les insurgés avaient forcé les portes de la prison de l'évêché, malgré l'opposition des écoliers et la résistance des soldats qui en avaient la garde. Ils pénétrèrent dans le cachot où l'Université, toute puissante alors, avait fait enfermer Hugues Aubriot, que la cour lui avait abandonné, pour se venger de la rigueur qu'il avait déployée dans l'exercice de sa charge de prévôt de Paris contre les écoliers qui troublaient la paix publique. Sa surprise et son embarras furent extrêmes lorsqu'ils lui offrirent de le mettre à leur tête. Il demanda la nuit pour réfléchir, et ce délai lui fut accordé. Ensuite deux des plus vigoureux le chargèrent sur leurs épaules et le portèrent ainsi jusqu'à son hôtel, rue de Jony, pendant que la foule qui l'accompagnait criait: Vive Aubriot! vive notre chef! vive la li-

Dès l'ouverture, tendance à la hausse. La rente a été demandée à 80 20, puis à 80 22 1/2, et le premier cours au parquet a été 80 25.
 Pendant toute la bourse grande fermeté, et, une fois atteint, le cours de 80 50 n'est pas tombé.
 Long-temps demandée à 80 52 1/2, la rente est restée à 80 50.
 Dans la coulisse, le dernier cours a été 80 52 1/2.
 Cinq 0/0, 118 90. — Quatre et demi 0/0, 106 60. — Quatre 0/0, 102 00. — Trois 0/0, 80 15. — Banque, 5270 00. — Obligations de Paris, 1236 25. — Naples, 107 95. — Dette active d'Espagne, 21 7/8. — Etats-Romains, 105 7 8. — Cinq 0/0 belge, 104 5/8. — Trois 0/0 belge, 00 00. — Banque belge, 780 00. — Caisse Lafitte, 1050 0000, 00 00. — Emprunt de 1841, 0000 00.

Le *National* du 16 publie ce matin la note suivante qui pourrait faire croire que nous sommes à la veille d'un changement de ministère :

Le bruit d'un changement de ministère s'est répandu ce soir dans Paris. Il serait question d'un cabinet dans lequel on verrait figurer M. Thiers et M. Molé. Nous ne garantissons pas cette nouvelle qui cependant ne manque pas absolument de vraisemblance. M. Thiers se serait flatté, dit-on, d'amener à bien la négociation avec la Belgique et de faire voter à la chambre un traité commercial avec l'Angleterre. Il n'est pas impossible, en effet, que M. Thiers revienne aux affaires avec de belles paroles sur ces importants sujets; mais ce qui est certain, c'est que M. le président du 1^{er} mars, s'il rentre par la porte des traités commerciaux, fera beaucoup de bruit, et, en définitive, ne satisfera pas mieux les intérêts de la France qu'il n'a défendu son honneur dans la malheureuse affaire d'Orient.

Le bruit dont parle le *National* nous était déjà revenu depuis quelques jours; il court dans tous les bureaux des ministères, ce qui pourrait faire croire qu'il a quelque fondement. Nous pensons que si ce bruit pouvait être fondé, ce ne pourrait être que dans l'avenir. Il n'y a, en effet, aucune raison de voir le cabinet se dissoudre en ce moment.

Lord Ashburton, le négociateur anglais du traité anglo-américain, a été reçu officiellement par la municipalité de New-York; mais le traité n'étant pas officiel, le maire, M. Robert Morris, et lord Ashburton n'en ont pas dit un mot dans leurs compliments réciproques : ce que le *Courrier des Etats-Unis* appelle une naïve hypocrisie.

Après les discours, dit ce journal, lord Ashburton a été présenté aux membres du conseil municipal et aux diverses autorités; puis il a passé la revue du public qui a défilé processionnellement devant lui en remplissant la formalité obligée des *poignées de main*. Cette cérémonie a duré deux heures, et sa seigneurie, épuisée de fatigue, a demandé grâce. Le nombre des poignées de main qui ont eu lieu est évalué à plus de trois mille par lord Ashburton lui-même, dans un discours qu'il a prononcé le soir au banquet qui lui a été offert par les négociants de New-York.

Il n'y avait pas cent souscripteurs à ce banquet; on n'a pas oublié la France dans les toasts.

Un déplorable scandale, dit encore le journal de New-York, a eu lieu dans cette réunion. Le toast du président de l'Union, porté le premier, a été accueilli non-seulement avec un profond silence, mais même avec des murmures injurieux; les Anglais, presque seuls, se sont levés pour y répondre. Le toast de la reine d'Angleterre a été, au contraire, salué par trois *cheers* bruyants, et l'orchestre, par une innovation de fort mauvais goût dans la circonstance, au lieu d'accompagner ce toast du *God save the queen* traditionnel, a joué : *Rule, Britannia! Britannia rules the wave!* (Commande, Bretagne! la Bretagne commande la vague!). Ce contraste dans la réception faite aux deux toasts est, nous le répétons, un déplorable scandale. Ce n'est pas devant leurs amis étrangers que les Américains devraient manifester ainsi leurs discussions intestines.

Du reste, le *Courrier* nous apprend dans ses premières colonnes que le contraste choquant qui a eu lieu entre la réception faite au toast du président des Etats-Unis et celle qu'on a faite au toast de la reine Victoria a vivement blessé l'opinion publique; cette affaire est devenue le sujet de meetings et de protestations nationales. Un des membres du dîner donné au lord anglais a tellement été indigné de la conduite de ses compatriotes, qu'il s'est levé et a quitté la table; parmi ceux qui sont restés, la plupart ont écrit que, pour avoir été muet, leur blâme n'en a pas été moins profond.

Nous lisons dans l'*Emancipation* :

M. de Girardin est venu ces jours-ci en personne dans nos bureaux, accompagné de deux acolytes, prendre un abonnement à notre journal. Quel pouvait être le but réel de cette étrange visite? Nous l'ignorons. Ce n'est probablement pas celui qu'il avait pris pour prétexte, car M. de Girardin a trop l'habitude de jouer le grand personnage pour consacrer son temps à de pareils détails qu'il est si facile d'éviter.

Quoi qu'il en soit, après avoir lorgné, avec la fatuité qui le distingue,

berté de Paris!

Le lendemain, dix mille hommes allèrent chercher sa réponse; mais, déclinant l'honneur dangereux qu'on voulait lui faire, il avait disparu dans la nuit. A cette nouvelle, le peuple entra dans une grande fureur, et résolut de ne s'en remettre désormais qu'à lui-même du soin de conquérir son affranchissement. On apprit alors que l'armée royale, après avoir pénétré par la brèche dans la ville de Rouen et avoir fait exécuter les principaux révoltés, revenait précipitamment sur Paris pour y étouffer l'insurrection.

On songea à préparer les moyens de défense. Mais, pour en avoir le temps, il était nécessaire d'empêcher l'armée royale d'arriver jusque sous les murs. Nicolas Leflamant conseilla d'aller détruire à cet effet le pont de Charenton et de prendre position à Saint-Denis. Cet avis fut adopté. Les trompettes sonnèrent pour réunir le plus grand nombre possible de combattants. Déjà les colonnes étaient formées et se disposaient à partir, lorsque Desmarais, comprenant ce qu'une telle résolution aurait de fâcheux pour la cour, accourut en grande hâte, monté sur une mule et soutenu de chaque côté par deux laquais, vu sa grande faiblesse.

— Que faites-vous, mes amis! s'écria-t-il. Vous êtes ce que Paris renferme de plus courageux et de plus dévoué à la liberté, et vous allez abandonner la ville! N'y laisseriez-vous donc pas d'ennemis? Qui vous dit que, lorsque vous aurez franchi les portes, elles ne se refermeront pas sur vous? Sans parler des troupes que le régiment compte à Paris et de l'Université que vous avez froissée, il y a un bon nombre de lâches et d'égoïstes qui feront, n'en doutez pas, cause commune contre vous et vous sacrifieront à leurs intérêts ou à leurs rancunes. Voyez ce qui arriverait alors : devant vous, les troupes royales contre lesquelles il vous serait impossible de lutter avec succès en rase campagne; derrière vous, des remparts qui vous refuseraient leur abri. Vous périrez tous infailliblement, mes enfants! Non, non, restez plutôt ici; barricadez les portes; braguez sur les remparts des coulevrines; accumulez-y des pierres, de l'huile bouillante, et du plomb fondu, tous les instruments de destruction que vous pourrez forger; et si tout cela ne vous donne pas la victoire, du moins pourrez-vous négocier la paix, la voix haute et avec avantage. Croyez-en ma vieille expérience, mes amis; croyez-en ma raison mûrie par les années; le conseil que je vous donne est sage, et c'est le meilleur que vous puissiez suivre.

Ces paroles jetèrent l'incertitude dans les esprits. On se divisa d'opinions, et finalement on demeura à Paris. La plupart des insurgés retournèrent dans leurs maisons; le reste essaya vainement d'organiser la défense.

Le soir, Audonin de Chauveron, prévôt de Paris, qui, dans les premiers moments de l'insurrection, avait jugé prudent de s'éloigner, rentra secrètement dans la ville et reprit son poste au Châtelet. Des archers furent envoyés à petit bruit dans les maisons où s'étaient retirés quelques

chacun des employés, même ceux qui lui tournaient le dos, il a pris congé de M. Rault, emportant la quittance de son abonnement.

Il paraît que M. de Girardin avait donné avis de sa visite, car, à peine était-il sorti, que deux sortes de domestiques sont venus, fort inquiets, s'enquérir de lui.

Des constructions nouvelles assez nombreuses ont été faites en 1840 dans nos possessions d'Afrique.

Les maisons élevées à Alger et dans ses environs représentent une valeur de 3,155,000 f.; on en compte 16 dans les rues Babazon, de la Marine et Bab-el-Oued, 70 dans le quartier du marché, 26 dans le massif, 45 à Bouffarick, 41 à Douéra et 36 dans le district de Kouba.

Bone s'est transformée en une cité tout européenne; on y a construit 25 maisons nouvelles, qui forment ensemble une valeur de 585,000 f.

La valeur des constructions particulières à Oran s'est élevée au chiffre de 285,000 f.

Quelques ruines occupaient l'emplacement de Philippeville avant l'établissement des Français sur ce point. Toutes les constructions qui y existent aujourd'hui sont donc neuves, et la création de la ville est due tout entière à l'industrie européenne. En deux années, elle a constitué dans cette partie de nos possessions une valeur immobilière de plus de 3 millions de francs, dans laquelle n'est pas compris même le prix du terrain, dont l'état a fait aux constructeurs la concession gratuite. Au mois de janvier 1841 on comptait 326 constructions européennes et 4 constructions indigènes.

Du 10 juillet au 31 décembre 1840, il a été construit à Blidah 9 maisons, et l'on en a restauré 39. La valeur des constructions neuves s'élève à 74,500 f., et celle des réparations à 17,100 f., ce qui forme un total de 91,600 f.

En résumé, la propriété bâtie dans les villes d'Alger, Bone, Oran, Philippeville et Blidah s'est accrue, dans une seule année, d'une valeur de 7 millions.

Le bruit a couru à Angoulême qu'une ordonnance royale aurait nommé M. Adolphe Larreguy fils sous-préfet de Saint-Omer. La nouvelle en serait parvenue à son père, à Nevers, deux ou trois heures avant sa mort.

(ECHO de la Charente.)

Nous lisons dans l'*Emancipation* :

On dit que le conseil municipal de Saint-Amans-la-Bastide, patrie du maréchal Soult, a pris on va prendre une délibération pour faire changer le nom de Saint-Amans-la-Bastide en celui de Saint-Amans-Soult. Cette flatterie ne vaudra pas celle du vieux troupière qui, ayant une faveur à demander au ministre de la guerre, lui adressa une supplique en tête de laquelle était un soleil avec cet anagramme : *Ul sol*.

Par décision royale du 9 octobre, M. le maréchal-de-camp vicomte de Rohan-Chabot, aide-de-camp honoraire du roi, Gusler, commandant une brigade de cavalerie à Lunéville, et Thuillier, membre du comité des fortifications, passent dans la 2^{me} section du cadre de l'état-major-général.

On lit dans le *Constitutionnel* :

On écrit de Paris au *Globe* que le traité de commerce avec l'Angleterre est de nouveau à l'étude et que M. Guizot a repris des conférences à ce sujet avec l'ambassadeur d'Angleterre. Nous ne savons pas jusqu'à quel point cette nouvelle est fondée, mais il nous paraît tout naturel que, puisqu'on traite avec la Belgique, on ne laisse pas l'Angleterre de côté, et on accueille aussi ses ouvertures. Du reste, le correspondant du *Globe*, qui a ses raisons pour voir tout en beau, énumère quatre ou cinq circonstances desquelles il résulterait que le traité a toutes les chances possibles de réussite. Nous ne troublerons pas, quant à présent, la joie du journal anglais, et nous ne discuterons pas les faits énoncés sur lesquels il s'appuie. Il nous suffira de dire qu'en l'état des choses l'idée d'un traité de commerce avec l'Angleterre jouirait chez nous de fort peu de popularité, et qu'après avoir été dupés politiquement par nos voisins, nous n'aimerions guère en France à courir le risque d'être encore dupés commercialement. Il faudra donc, pour qu'un traité de commerce puisse être accueilli, qu'il soit démontré plus clair que le jour que nos industries importantes n'en seront pas atteintes et que notre production agricole en retirera de sérieux avantages. Nous verrons si les négociations aboutiront à ce résultat.

On lit dans le *Journal du Notariat* :

Nous avons rapporté dernièrement ce qu'on dit plusieurs journaux de l'intention qu'aurait le ministère de présenter aux chambres, dès l'ouverture de la prochaine session, une loi sur les offices. Cette nouvelle ne nous a point surpris : elle n'avait rien que de très-vraisemblable après tout ce qui s'est dit et fait depuis quelques années sur cette matière. Quant aux détails que l'on donnait sur les dispositions du projet de loi, nous ne

les avions pas pris au sérieux. Nous ne pouvions croire que le gouvernement semblât être de celles que la presse sème journellement dans les esprits pour leur faire prendre racine et en recueillir plus tard les fruits. Nous espérons donc que le ministère s'expliquerait sur la présentation de cette loi et démentirait les intentions qu'on lui prête, et qui sont, il le ministère ayant gardé un silence absolu, nous avons, sur la demande de quelques notaires, pris à cet égard des renseignements; il ne nous a pas été possible de connaître au juste les projets du gouvernement. Nous proposons aux chambres l'extinction des offices sur les bases et dans les termes indiqués par l'article de l'*Echo du Nord*; mais il paraît certain que la question a été plusieurs fois et sérieusement agitée dans le conseil. On va même jusqu'à dire que cette mesure a des partisans et des défenseurs parmi les membres influents des deux chambres.

On lit encore dans le même journal :

La commission de la conférence du notariat des départements s'est ému à l'annonce de la présentation d'un projet de loi sur les offices, et surtout des dispositions que ce projet paraît renfermer au sujet de la propriété des charges. Elle doit se réunir dans quelques jours afin de prendre à cet égard des renseignements positifs, d'aviser aux mesures que commanderont les circonstances, et d'avertir le notariat du danger qui le menace ou de le rassurer contre des craintes mal fondées.

On lit dans le *Courrier du Bas-Rhin* :

Nous avons entretenu nos lecteurs, dans le temps, d'un délit d'usurpation des fonctions de maire dont se trouvait inculpé un des membres du conseil municipal de Mulhouse, M. Jacques Sengelin, menuisier-ébéniste. Ce conseiller municipal, chargé de temps à autre de certaines missions délicates de leur nature, où il avait montré du zèle et de l'habileté, était depuis long-temps investi de toute la confiance du maire, M. André Kœchlin, et des deux adjoints. Aussi s'était-on habitué à Mulhouse à voir le conseiller Sengelin siéger assez souvent dans le fauteuil du magistrat municipal, donnant, en l'absence du maire et des adjoints, des audiences et des signatures, sans aucune délégation légale, tout en murmurant contre le plus ou moins de convenance de voir le sieur Sengelin s'immiscer ainsi dans les attributions du maire d'une ville de l'importance de Mulhouse. Les affaires de la ville étaient ainsi traitées comme en famille, sans que personne songeât jamais à y voir une infraction à la loi de la part du maire et des adjoints, et une usurpation de la part du trop zélé conseiller municipal; car légalement il ne pouvait pas être investi de l'intérim de la mairie, n'étant que le vingt-troisième ou le vingt-quatrième sur le tableau, quand la loi veut qu'en l'absence du maire et des adjoints, ce soit le premier conseiller municipal porté au tableau par rang de suffrages obtenus.

Nous avons fait connaître la circonstance où la population de Mulhouse s'émut enfin de voir, en l'absence du maire et des adjoints, l'administration de la ville entre les mains du sieur Sengelin. Une plainte s'ensuivit, et une action en usurpation de fonctions fut dirigée, à la diligence du ministère public, contre le conseiller municipal qui cette fois s'était emparé du poste sans y avoir même été prié.

Cette affaire vient de se juger devant le tribunal de police correctionnelle de l'arrondissement siégeant à Altkirch. Vingt-cinq à trente témoins étaient assignés de part et d'autre, et M. André Kœchlin, maire, voulant donner un témoignage éciatant de sa sympathie pour une victime de la persécution de ses ennemis politiques... (exclamation dont on a fait retentir la salle d'audience), a consenti à comparaître de sa personne comme témoin à décharge, prenant ainsi lui-même en main la défense du conseiller inculpé; mais M. André Kœchlin dut apprendre par la décision des juges de quelle valeur étaient, à leurs yeux, les hautes considérations que le maire-député voulait faire prévaloir en faveur de son client contre une violation flagrante de la loi. Le tribunal a condamné le sieur Sengelin à quinze jours d'emprisonnement, à 150 f. d'amende et aux frais du procès, par application de l'art. 258 du code pénal.

Les bases d'un arrangement pour un nouveau traité postal entre la France et l'Angleterre ont été arrêtées. Le gouvernement français consent à réduire son prix au même taux que le port intérieur actuel, et le gouvernement anglais à réduire à 30 centimes son taux uniforme de port pour lettres françaises, actuellement d'un franc. Ainsi, une lettre pesant moins que le quart d'une once, entre la France et l'Angleterre, lettre qui coûte aujourd'hui 2 fr. ou 1 sh. 8 deniers anglais, ne coûtera, sous le nouveau tarif, que 90 centimes ou 9 deniers anglais. La réduction s'appliquera à toutes les lettres en transit par les Indes par la Méditerranée et par la France.

La *Sentinelle de l'Armée* rend compte d'une épreuve qui a eu lieu dernièrement à Vincennes, sous l'inspection du général Rostolan, pour juger de la précision du tir des chasseurs d'Orléans comparativement avec celui de l'infanterie de ligne.

Placés à 200 mètres du polygone, 70 hommes du 68^e de ligne ont tiré 350 balles dont 25 frappèrent la cible. A 300 mètres, 70 chasseurs, tirant 350 balles, ont mis 49 coups dans la cible, dont 9 dans le noir; 15 chasseurs tirèrent ensuite 75 balles à 400 mètres et mirent 11 balles dans le but. 436 balles, tirées ensuite par les chasseurs à 200 mètres sur une cible mouvante, ont donné 29 balles dans la cible.

Ce résultat a prouvé l'avantage des nouvelles carabines, et il paraît que

uns des insurgés les plus influents. Ils s'emparèrent d'eux, et quelques heures plus tard des corps enflammés dans des sacs sortaient des guichets du Châtelet et étaient jetés dans la Seine.

Le lendemain, les troupes royales campaient sous les murs de Paris; Jean De-marais obtenait du peuple découragé qu'il solliciterait son pardon et paierait un subside de cent mille livres, et, le jour suivant, Charles VI faisait son entrée à Paris, pendant que de tous côtés, sur son passage, des chœurs de musique célébraient sa clémence. Cette clémence se manifesta peu de temps après d'une manière éclatante par de nouvelles exactions et par l'exécution de trois cents des plus notables citoyens, au nombre desquels figuraient Nicolas Leflamant, Jean Filleul, Jacques Châtel et Martin Double, qui tous avaient pris part plus ou moins directement à la révolte.

Le jour même de cette boucherie, une vieille femme se dirigeait vers le pont Saint-Michel et s'introduisait dans une des maisons qui y étaient bâties. Parvenue à l'étage supérieur, elle tira de sa poche une bourse de cuir qu'elle jeta à la volée dans la Seine, en disant :

— Cet argent-là, du moins, le fisc ne l'aura pas!
 Puis elle s'agenouilla, fit sa prière, et dit :
 — Puisque le peuple est retombé sous le joug, que la noblesse triomphe, et avec elle l'injustice et l'iniquité, et que tant de braves gens ont péri pour avoir fait leur devoir, Pérotte la Morelle n'a plus que faire ici! Bonsoir, la compagnie!
 Et elle se précipita dans le fleuve.

F.-T.-B. CLAVEL.
 (Almanach populaire.)

CHRONIQUE PARISIENNE.

16 octobre 1842.

Le ciel est magnifique, quoique d'un bleu pâle, et les belles dames sont un peu fâchées d'être revenues si tôt de la campagne; mais elles ont beau dire, Paris vaut déjà mieux que les champs. Les spectacles sont plus variés : les premiers sujets sont tous rentrés après des excursions fructueuses. Il n'y a plus guère dehors que M. Poultier, dit le *ténor-tonnelier*, que l'Opéra n'a gardé qu'à la condition de réduire ses appointements à 3,000 f. Qu'a fait le ténor? Il est allé frapper à la porte du théâtre de Rouen.

— Qui est là? lui répond le directeur.
 — Poultier, de l'Opéra, et Rouennais.
 — Que voulez-vous?
 — Pardieu! chanter et utiliser mon congé.
 — A quelles conditions?
 — Ouvrez donc d'abord, car un ténor ne s'enrhume pas impunément...
 Donnez-moi mille francs par représentation, et je vous jouerai *la Muette*, *Guillaume Tell* et *la Juive*.
 — Bone Deus! mille francs! C'est ce que j'ai donné à M. Barroilhet.

Impossible, mon cher Monsieur; vous sentez bien que je ne ferai pas avec vous des recettes semblables à celles que m'a rapportées le célèbre baryton de Bayonne.

— C'est selon.
 — Impossible, encore une fois; mais faisons mieux : je prélèverai les frais courants sur la recette, et nous partagerons.
 — Je veux bien.

Et Poultier s'empressa d'endosser la veste bleue d'Arnold. Son succès fut étourdissant, et chaque soirée, pendant vingt représentations, lui valut de 1,500 à 2,000 f. Actuellement il est au Havre, et chante le rôle de Fernand dans *la Favorite* avec un égal succès. Voilà un jeune artiste qui devra à ses compatriotes d'être pour toute sa vie au-dessus du besoin, quel que soit le mauvais vouloir de telle ou telle direction dans la suite à son égard.

L'histoire du privilège du Vaudeville, ce théâtre fermé par suite des faillites Dutacq et Trabert, est pleine de péripéties. On pourra la mettre en scène, et la jouer comme pièce de réouverture, quand les scellés ne seront plus sur sa porte.

Trois concurrents pour l'obtention du privilège sont en présence : MM. Seveste, Vedel et Ancelot. M. Seveste était déjà sur les rangs pour avoir la direction du Théâtre-Français, il y a deux ans. Ce directeur des petits théâtres de la banlieue est décidément un ambitieux. On dit, du reste, que c'est un bon administrateur. M. Vedel a été directeur des Français; c'est un homme d'une intégrité parfaite, ce qui ne suffira pas au ministère, le bien que M. Vedel soit, en outre, intelligent et actif. Reste M. Ancelot, le lourd faiseur de vaudevilles qui ne font ni rire ni pleurer. M. Ancelot a des chances : 1^o parce qu'il est académicien; 2^o parce qu'il est le gendre de M. Villemain et Guizot ne seconderaient-ils pas le projet d'un Comment MM. Villemain et Guizot ne seconderaient-ils pas le projet d'un confère en immortalité? Et puis, ce n'est pas pour rien que M. Ancelot recevra le précieux privilège : M. Ancelot a promis de se rallier.

— Ah bah! M. Ancelot, illustre Ancelot se ralliera? Et l'Europe qui ne s'en doutait pas! Cet événement va sans doute influer sur le cours de la rente et sur la bienveillance, jusqu'ici assez suspecte, des puissances étrangères pour la dynastie de Louis-Philippe... Ah!... M. Ancelot se ralliera? Peste!...

— Oui, vraiment, et voici comment la promesse en a été faite. M. Ancelot éprouvait le besoin d'être directeur du Vaudeville, et en même temps il était tourmenté d'un autre besoin, celui d'écrire des satires, qu'il apporta les *Familiales*. Dans ces satires, il attaquait quelques uns des abus d'aujourd'hui, abus signalés dès long-temps, avec une autre verve, par un homme qu'on ne nomme plus. M. Ancelot, qui est décoré, se moquait des croix d'honneur, raillait la manie des places, se riait de la cupidité des fonctionnaires et des ministres.

Le gouvernement, attaqué par M. Ancelot, dansait sur un volcan, ou

Le ministre de la guerre a donné l'ordre d'armer avec ces carabines une compagnie par bataillon.

On lit dans le *Courrier du Bas-Rhin* :

Le congrès scientifique de France vient de clore sa dixième session. En attendant un coup d'œil sur les travaux de cette session, on peut se convaincre que ces réunions du congrès qui viennent d'avoir lieu n'auront pas eu seulement pour effet d'établir, entre les nombreux savants que Strasbourg a vu accourir dans son sein, d'utiles et fécondes relations, de faire jaillir de ce contact entre les représentants de l'intelligence, quelques nouvelles lumières dans l'intérêt purement théorique de la science; le côté pratique des questions d'organisation morale et matérielle n'a pas été négligé dans les discussions auxquelles nous venons d'assister, et, sous ce rapport, l'importance des congrès scientifiques ne tardera pas sans doute à produire des résultats positifs.

Les vues pratiques du congrès se sont principalement produites dans les différents vœux qu'il a cru devoir formuler, et qui ont pour objet l'éducation et l'instruction publique, les relations commerciales, l'agriculture, etc. L'air du gouvernement sur les améliorations à introduire dans ces diverses parties de notre organisation sociale et économique, indiquer les perfectionnements dont elles sont susceptibles, les réformes dont la science, d'accord avec l'intérêt général, réclame avec instance l'adoption : c'est là la seule part d'action qui fût réservée au congrès, et cette mission il l'a dignement accomplie. Maintenant c'est au gouvernement à sanctionner les idées de cette assemblée savante, en réalisant quelques unes au moins des mesures qu'elle a proposées.

Voici les vœux qui ont été formulés par le congrès scientifique :

- 1° Que le gouvernement veuille bien encourager plus qu'il ne l'a fait jusqu'à présent les sociétés savantes et les entreprises littéraires de la province;
- 2° Que, loin d'encourager l'affluence à Paris des savants les plus marquants, il cherche au contraire à les attacher aux académies provinciales dans lesquelles ils sont placés, soit en augmentant leur traitement, soit en leur accordant des distinctions honorables;
- 3° Que les facultés isolées de la France soient réunies en un certain nombre de grands établissements scientifiques, académies complètes, foyers de lumière, qui seraient répartis dans les diverses circonscriptions de la France;
- 4° Que les villes qui, par cette mesure, perdraient les facultés isolées dont elles ont été dotées, reçoivent en compensation des établissements propres à répandre les lumières et à entretenir la vie intellectuelle dans les classes instruites (des espèces d'athénées);
- 5° Que par des sages modifications apportées aux règlements universitaires, les facultés des diverses académies soient rapprochées les unes des autres, pour former ensemble de véritables corps littéraires (universités, *respublice litteraria*);
- 6° Qu'affranchies de règlements trop minutieux, ces grandes académies soient mises en état de développer une vie plus libre;
- 7° Que la comptabilité universitaire soit détachée de nouveau de la comptabilité générale du royaume et rendue à l'Université;
- 8° Que la jeunesse de chaque circonscription universitaire soit astreinte à faire une certaine partie de ses études dans l'académie de sa circonscription, libre de les compléter dans celle qui lui inspirera le plus de confiance;
- 9° Que le gouvernement français entre en négociations avec l'association allemande, et que ces négociations soient basées sur un système de concessions réciproques;
- 10° Que toutes les prohibitions soient levées d'une manière absolue et remplacées par des droits protecteurs, et que tous les tarifs exagérés soient abolis dans une juste mesure;
- 11° Que la division de la propriété est utile au pays, mais que son morcellement en parcelles au-dessous de dix, quinze ou vingt ares est nuisible;
- 12° Que l'enseignement de l'agriculture, porté directement au milieu des cultivateurs, soit établi dans tous les départements de la France, et que le même professeur soit chargé de cet enseignement à l'école normale;
- 13° Que le gouvernement fasse exécuter des cartes agronomiques, basées sur des cartes géologiques, et indiquant la circonscription des régions agricoles;
- 14° Que les terrains vagues soient supprimés et que la loi accorde au pouvoir administratif la faculté de résister aux mauvais penchants des communes à cet égard;
- 15° Que la nourriture des animaux à l'étable est le mode le plus avantageux au cultivateur et à l'agriculteur, et que, dans le but de la favoriser, le gouvernement prenne des mesures pour diminuer l'impôt du sel;
- 16° Que le gouvernement organise la police rurale par cantons, en sorte que chaque canton ait son commissaire de police et des gardes-champêtres communaux sous ses ordres;
- 17° Que le gouvernement s'occupe d'une loi organique sur l'exercice de la médecine vétérinaire en France, et de la nomination de vétérinaires par cantons, par arrondissements, par départements;
- 18° Que le gouvernement, dans ses dispositions réglementaires sur les plantations des chemins, prenne en considération l'utilité de l'emploi des arbres fruitiers;
- 19° Que le projet de règlement à l'usage du parcours et de la vaine pâture proposé pour le département du Doubs par M. le docteur Bonnet est essentiellement avantageux et même indispensable pour l'entier et libre usage de la culture des terres et pour les améliorations de toute nature dont cette culture est susceptible; que ce règlement doit être étendu à tous

les départements où existe l'usage du parcours et de la vaine pâture ;
20° Que les bases du concours pour les beaux-arts soient changées, que l'on envoie les élèves, selon leur spécialité, dans les pays où l'art qu'ils étudient reçoit le plus d'éclat ;
21° Que l'éducation et l'instruction des sourds-muets soient organisées en France par une loi.

On écrit de Mayence que la clôture de l'exposition industrielle de cette ville est définitivement fixée au 16 octobre. Le nombre des personnes qui ont visité, moyennant paiement du droit d'entrée, les salons de l'exposition, a été très-considérable, et s'était déjà élevé à la date du 10 jusqu'au chiffre de 60,000 ; 12,000 personnes avaient acheté des lots. Il arrive journellement, tant par les bateaux, le chemin de fer du Tannus et les diligences que par des chaises de poste et des voitures particulières, une multitude d'étrangers curieux de visiter cette première exhibition des produits de l'industrie allemande, et, sous ce rapport, Mayence était admirablement située pour offrir toutes les facilités de transport aux voyageurs. Il eût été difficile de trouver dans une autre ville un local aussi vaste et aussi convenable que le palais grand-ducal que le grand-duc de Hesse a mis généreusement à la disposition de l'association industrielle. Le nombre des exposants a été de huit cents. Il est arrivé ici des députations des sociétés d'industrie de Vienne, Prague, Munich, Stuttgart et Francfort, pour féliciter l'association de Mayence de l'heureuse idée qu'elle a eue de fonder cette grande entreprise.

Chronique.

LYON.

M. le ministre des travaux publics, arrivé à Lyon comme nous l'avons annoncé, a successivement visité le pont de la Mulatière, les travaux du quai Saint-Antoine et le pont du Change.

Il a senti la nécessité de relier les deux rives de la Saône par une voie de communication plus en harmonie avec les besoins et les intérêts de deux quartiers séparés, et avec les exigences d'une active circulation. Il a promis de présenter aux chambres, à leur prochaine session, un projet pour la reconstruction de ce pont.

L'état du pont de la Mulatière, qui a dû nécessairement frapper M. le ministre, a été l'objet de son attention particulière; aussi a-t-il examiné avec le plus vif intérêt les plans définitifs de ce pont. Il faut espérer que bientôt un monument sera élevé à la place de cette construction provisoire.

M. le ministre a reçu dans l'après-midi les autorités administratives, M. le cardinal-archevêque, MM. les généraux et officiers supérieurs de la garnison, et les chefs de service.

Il s'est long-temps entretenu avec les organes du commerce et avec les administrateurs des différentes compagnies de bateaux à vapeur.

M. Béranger, fabricant de poids et mesures, a présenté à M. le ministre un modèle de pont à bascule dont la précision et la simplicité sont remarquables.

M. Teste est parti lundi pour Valence, accompagné de M. le préfet du Rhône, de M. Sauzet, président de la chambre des députés, et de MM. les ingénieurs spéciaux, pour examiner les points les plus difficiles de la navigation. C'est là le but principal de son voyage.

— La 93^e livraison de la *Revue du Lyonnais* vient de paraître; elle contient les morceaux suivants :

- 1° *Ararica et Rhodanica*, archéologie des deux fleuves de Lyon, par M. Greppo.
- 2° *De l'étude de la langue*, par M. P. Bruyas.
- 3° *De l'esprit chez les poissons, à propos de la première langue parlée chez les hommes*, par M. de Montyel.
- 4° *Congrès de Mayence et de Strasbourg*, par M. Lortet.
- 5° *Histoire topographique et médicale du grand Hôtel-Dieu de Lyon*, par M. C. Pointe;

Article bibliographique, par M. C. Fraisse.

— Nous avons fait remarquer dans le *Censeur* du 7 courant que l'autorité laissait faire à deux maisons, situées l'une sur le quai Fulchiron et l'autre dans la rue Saint-Joseph, des réparations importantes, et qui auraient pour effet de soustraire ces deux maisons au reculement prescrit par les règlements de voirie, conformément aux plans adoptés par la ville. Nous apprenons aujourd'hui qu'une réunion de propriétaires du quai Fulchiron a adressé à M. le préfet du Rhône une pétition collective dans laquelle elle proteste, tant dans son intérêt propre qu'en vue de l'intérêt général, contre la violation de la loi commune, dont les dispositions sommeillent au profit d'une maison qui dépasse de trois mètres soixante-dix centimètres le tracé auquel les autres propriétaires du quai se sont conformés.

— L'odeur du gaz, dans la partie nord-est de la place Bellecour, se fait vivement sentir. Plusieurs personnes habitant les environs de la place Lévisse nous adressent à ce sujet des réclamations que nous nous empressons de porter à la connaissance des administrateurs des compagnies de Perrache et de la Guillotière qui, nous n'en doutons pas, feront cesser, chacune en ce qui la concerne, cet état de choses. (*Courrier.*)

— Le numéro 622 du *Bulletin des Lois* porte deux ordonnances des 6 et 26 août dernier qui autorisent l'acceptation : 1^o du legs de 500 f. fait à titre gratuit aux pauvres les plus nécessiteux des communes de Mandore et Chaponost (Rhône) par M. Pierre-Claude Trambouze et M^{lle} Henriette Souchon; 2^o du legs de 2,000 f. fait, à charge de services religieux, aux pauvres de la commune de Quincié (Rhône), par M^{lle} Claudine Mathieu.

— Le sacre de M. l'abbé Dufêtre, évêque nommé de Nevers, a eu lieu hier matin à l'église Saint-Jean, au milieu d'un assez nombreux concours de fidèles. Plusieurs prélats assistaient à cette belle et imposante cérémonie qui s'est faite au milieu du recueillement général.

DÉPARTEMENTS.

M. de Moray, inspecteur-général d'agriculture, qui vient de parcourir toute notre ancienne province, et qu'une indisposition de quelques jours avait forcé de séjourner à Marseille, est arrivé à Aix. Il inspecte en ce moment l'excellente ferme-modèle de la Montauronne. (*Mémorial d'Aix.*)

— M. Carrier, professeur suppléant de philosophie au collège de Bourg, est nommé professeur de philosophie et de rhétorique au collège de Montélimart (Drôme).

M. Brossard, professeur titulaire au collège de Bourg, d'où il est resté absent pendant l'année dernière en vertu d'un congé, reprendra la chaire de philosophie.

— Le garde-champêtre de la commune de Servas, faisant sa tournée de surveillance armé d'une carabine, rencontre dans un marais un chasseur à qui il fait exhiber son port d'armes. Presque au même instant le chien de ce chasseur tombe en arrêt sur du gibier, et le garde, tenté par l'occasion, se met naturellement à suivre les mouvements du chien, sa carabine armée et prêt à tirer. Des gendarmes surviennent et dressent procès-verbal contre le garde, sommé d'exhiber un port d'armes à son tour.

Cité dernièrement devant le tribunal correctionnel de Bourg, le garde-champêtre a vainement soutenu qu'il ne chassait pas, mais qu'il faisait sa tournée habituelle; ses dénégations n'ont pas trouvé créance devant l'affirmation des gendarmes, plus fidèles à leur devoir qu'à la tolérance mutuelle que s'accordent parfois les agents de l'autorité, et il a été condamné à 35 fr. d'amende et à la confiscation de sa carabine.

— Un enfant qui gardait les vaches près d'une entaille ou trou à tourbe, dans les environs d'Abbeville, est tombé dans ce trou. Son père, malheureux journalier, père de quatre autres enfants, vient par hasard à passer par là. Voyant les vaches sans gardien, il appelle son fils; mais, n'obtenant pas de réponse, il se dirige vers l'entaille et l'aperçoit qui se débat dans l'eau. Le père ne sait pas nager, ce qui est assez difficile d'ailleurs dans ces marais où l'eau est morte, noirâtre et bourbeuse, et dont les abords sont taillés à pic et escarpés; mais la tendresse paternelle ne calcule pas. Cet infortuné se jette dans le trou; mais, sans pouvoir sauver la vie à son fils, il a sacrifié la sienne. On a retiré leurs cadavres au milieu de la stupeur de tous les habitants de la commune, accourus sur les lieux.

— On écrit de Valence, à la date du 18 : « Hier au soir, vers les six heures, M. le ministre des travaux publics est arrivé dans notre ville par le Rhône et sur le bateau à vapeur la *Colombe*.

» M. Teste, qu'accompagnaient le préfet du Rhône, le sous-préfet de Vienne et presque tous les ingénieurs du nouveau service spécial du fleuve, a été reçu au débarcadère par M. le préfet du département et a été complimenté par M. Delacroix, maire et député, accompagné du conseil municipal et de l'état-major de la garde nationale. Il est descendu à l'hôtel de la préfecture.

» M. le ministre des travaux publics a visité avec intérêt, à son passage à Valence, l'emplacement destiné à la statue qui va être érigée au général Championnet; il a remis à M. le maire une somme de 100 f. pour sa souscription personnelle.

» M. Teste est reparti ce matin. Suivi de MM. les ingénieurs du Rhône et du département, il descend le fleuve jusqu'à son embouchure, en s'arrêtant aux principales stations. »

Il rêvait en gémissant aux moyens de clore les lèvres satiriques du téméraire légitimiste. Or, le mari de M^{lle} Ancelet n'était pas à bout d'alexandrins, et, lorsque la direction du Vaudeville devint vacante, il cessa, à la vérité, d'écrire ses *Familières*; mais il en montra qui étaient manuscrites à des amis indiscrets, et il leur dit : *N'en parlez pas*, d'un air qui signifiait : Allez raconter tout de suite au ministre que si j'ai tiré à boulets rouges, je puis tirer à boulets rouges.

À quoi tient la destinée des empires ! On s'émut; des dragons allèrent frapper à terre de l'hôtel des Capucines et de l'hôtel de la rue de Grenelle à celui de M. Ancelet, porteurs de grands plis cachetés. On négociait l'apaisement du terrible académicien, du légitimiste pétitionnaire. Le mari de M^{lle} Ancelet finit par se laisser toucher, et consentit à brûler sur l'autel de la patrie ses satires inédites contre un haut personnage, contre la chambre des pairs, etc., etc. (en en gardant copie). Il y a deux jours encore, les plus belles chances étaient pour ce réfractaire presque soumis. On dit que le vent a changé; nous n'osons le croire. M. Ancelet s'était adjoint un homme qui a déjà été autrefois associé à la direction du Vaudeville, M. Bouffé, qu'on ne rencontre guère dans Paris que le soir et la nuit jusqu'à l'aube exclusivement, et qui est si connu pour sa facilité à vider d'un trait et sans respirer une bouteille de vin de Champagne. Ce sont là des titres, nous le reconnaissons, à obtenir une aussi belle faveur que celle dont le ministre peut disposer; cependant nous voudrions qu'on en usât de plus sérieux encore, mais c'est vouloir beaucoup. Avant-hier, on pariait pour M. Vedel; M. Duchâtel est pour lui, mais M. Villemain et Guizot sont pour MM. Ancelet et Bouffé. Il y aurait bien un quatrième directeur à préférer, et ce serait pure et stricte justice de rendre à M. Etienne Arago un privilège qui lui a été ravi par l'incendie de la rue de Chartres, qui a été si fatal à ses intérêts; mais il ne se met pas sur les rangs, sachant bien que la justice est ce dont on s'inquiète le moins dans certaines régions.

On lit avec plaisir dans la *Revue des Deux Mondes* une histoire assez bizarrement entremêlée d'incidents, et due à la plume d'Alphonse Karr. C'est l'âme d'un avare qui, débarrassée de sa prison corporelle et redevenue libre, cherche deux amants qui lui plaisent pour renouer d'eux, et qui sont l'objet d'un examen sérieux de la part de l'âme de feu Bressier. Ces récits sont semés d'observations piquantes et vraies; la langue française y est toujours respectée, ce qui est rare et précieux. Il est malheureusement qu'un écrivain d'un mérite très-réel se soit livré dans un pamphlet mensuel à la dépréciation systématique de toutes les idées patriotiques et

Musset est le plus malheureux des hommes. On ne le voit plus même au Théâtre-Français, et il ne sort plus de chez lui que les yeux baissés pour aller dîner chez Vêfour, d'où il s'enfuit aussitôt après pour rechercher la solitude. Quel est donc son méfait ?

Son méfait ! Lisez la cinquième strophe *Sur une Morte* :
Elle aurait pleuré, si sa main,
Sur son cœur froidement posée,
Eût jamais dans l'argile humain
Senti la céleste rosée.

C'est humaine qu'il fallait dire. On raconte que M. de Musset, en apprenant le genre du mot *argile*, a failli faire une maladie. Il n'a pas encore reconstruit son sang-froid et n'a pas eu la force de rédiger un *erratum* pour la dernière livraison de la *Revue*.

Le Théâtre-Français est en travail. On répète activement le *Portrait* de M. Laya; mais nous aurons *Frédégonde* et *Brunchaut*, pièce vigoureuse de Lemerrier, où M^{lle} Rachel remplit le rôle de Brunehaut, et, immédiatement après, on jouera une pièce politique, qu'on dit assez ennuyeuse, de M. Scribe. Mais ce n'est là qu'un bruit de coulisses.

Judith, ce dithyrambe de sable et de neige, que M^{lle} Emile de Girardin, mère du susdit ouvrage, persiste à appeler une tragédie, est ajournée sans délai fixé : acte de prudence. Est-ce que M. Duchâtel lui-même serait devenu indifférent à l'endroit des tirades de M^{lle} de Girardin ? On le dit; on dit encore qu'il ne presse plus aussi vivement les confédérés de se charger la mémoire de ces alexandrins de plomb. La raison en est, ajoutent-ils, que M. de Girardin est sobre maintenant de ses instances en faveur de la pièce de sa femme autant qu'il en était naguère prodigue. A quoi j'ient, répétons-nous encore, la destinée des empires ! Car, si on voulait continuer ses *pourquoi* et ses *parce que*, on arriverait à soulever des voiles qui doivent rester baissés, puisqu'il est convenu que la vie privée doit être entourée d'un mur. Mais on ne peut nous empêcher d'être inquiets sur la santé du vicomte de Launay. Que fait-il donc, ce cher vicomte ? S'occupe-t-il à séduire pour le compte de la communauté le cœur des Castel-Sarrazzinois qui sont restés rebelles à la bonne cause ? Qu'on nous le dise donc, car son silence est affligeant. Mais, dit-on, la *Presse* ne dépend pas du personnage qui est si cher au cœur du vicomte, et il ne peut, dans sa tendresse conjugale, ouvrir les colonnes du *Courrier de Paris* défiant d'un vicomte dont on ne veut plus. M. Emile a bien pu ouvrir, l'an dernier, les colonnes du feuilleton sur le Salon à un écrivain novice, novice en journalisme, s'entend. — A qui donc ? — Oh ! vous êtes bien curieux... C'était une petite main blanche et mignonne qui griffonnait ce compte-rendu sur du papier armorié, et la dame (c'était une dame), ne pouvant ou ne voulant pas signer *vicomtesse d'Ag...*, avait pris tout bonnement un pseudonyme. — Eh bien qu'est-ce que cela fait au *Courrier de Paris* du vicomte de Launay ? — Cela fait que le vicomte ne s'entend peut-être pas avec la vicomtesse.

George Sand est de retour de sa campagne de Nohan, près de La Châtre. On se presse rue Pigale pour savoir si elle n'est pas malade des suites de l'incendie qui a dévoré une partie des dépendances de sa charmante villa; mais il se trouve que le feu n'a pas brûlé un fétu de paille qui lui appartient.

— Ah ! tant mieux ! vos sabots, Madame, vous ont garantie de l'eau des pompes qui détrempait le sol.

— Quels sabots, s'il vous plaît ?

— Mais ces sabots qui étaient dans les journaux !

— Dans les journaux, mais pas à mes pieds, je vous jure. J'avais des souliers en toile grise, et j'aurais donné beaucoup en ce moment-là pour avoir des sabots véritables et non fantastiques.

Le fait est que George Sand a dirigé les travaux avec activité; mais les paysans, a-t-on encore raconté chez l'auteur d'*Indiana*, avaient encore plus de confiance dans le sacristain, qui passe parmi eux pour avoir des intelligences avec le démon, et qui éteint le feu comme il lui plaît, en l'étoffant dans ses bras, ainsi que faisait Milon du lion le plus musculeux. On appela le sacristain qui, après avoir examiné le feu, déclara gravement qu'il était trop avancé pour être éteint. Ce refus prudent lui fit beaucoup d'honneur, et personne ne douta que, si l'incendie avait été moins avancé, le sacristain, en raison de ses mystérieuses relations avec le diable, n'en fût venu à bout.

Le succès de *Mathilde* est énorme à la Porte-Saint-Martin.

M. Félix Pyat travaille activement à un *Diogène* qu'il destine aux Français.

Bocage va jouer pendant quatre mois à l'Odéon. Il prend un rôle dans le drame de M. Léon Gozlan, qui a été lu, au foyer de l'Odéon, aux acteurs réunis. M^{lle} Dorval, qui aura le principal rôle, a pleuré à chaudes larmes. M^{lle} Dorval est très-sensible, on ne l'ignore pas, et ses amis disent que, le mois prochain, elle jouera d'une façon très-originale et très-neuve, dans une représentation extraordinaire à la salle Feydeau, le rôle de *Phèdre* de la tragédie de Racine. Nous sommes curieux de comparer sa manière de comprendre ce rôle avec celle de M^{lle} Rachel qui l'étudia aussi. M^{lle} Dorval se fait faire une coiffure juive avec un *peplum*. Nous l'engageons à supprimer ce bizarre accoutrement.

M^{lle} Stoltz a fait sa rentrée dans la *Reine de Chypre*; elle était bien en voix. Sa figure porte encore la trace de récentes douleurs.

M. Rubini voulait chanter aux Italiens avant de partir pour la Russie. La direction n'a pas voulu, Rubini ne pouvant chanter que cinq ou six fois, et le contraste de sa voix avec celle de Mario devant être nuisible au théâtre.

Le *Roi d'Yvetot* a obtenu à l'Opéra-Comique un succès très-franc et qui sera durable. M. Adam a enfin conquis à l'Académie un fauteuil qu'il mérite depuis long-temps.

Dans la soirée du 9 octobre, un incendie a éclaté à Hyères (Var), dans la maison d'un boulanger, et l'a réduite en cendres. Dix locataires en occupaient les différentes parties. Les flammes ont fait de tels progrès que les habitants de la maison n'ont pu que veiller à leur propre salut, et la plupart n'ont été sauvés qu'au moyen de cordes qu'on leur a tendues. Une femme âgée de 70 ans a péri dans les flammes; une autre, tombant d'aplomb sur la tête d'un soldat, lui a fracturé la nuque, et l'on désespère de sauver ce malheureux, qui appartient aux chasseurs d'Afrique en garnison à Hyères. Cette ville n'ayant pas de pompes à incendie, il a fallu en amener de Toulon; elles n'ont pu être utilisées que pour préserver les bâtiments voisins.

— On lit dans l'Annoncéen :
« La semaine dernière, nous avons annoncé la mort bien triste de M. Béchetoille. En parlant de la fuite de son meurtrier, nous avons répété les bruits qui couraient alors dans la ville; aujourd'hui, ces faux bruits sont totalement démentis. Escornel ne s'est pas noyé dans une citerne; il a été vu plein de vie ces jours derniers dans plusieurs villes des environs. On dit qu'il a manifesté l'intention de passer à l'étranger. »

— Dans la nuit du 10 au 11 de ce mois, entre minuit et deux heures, un incendie qui pouvait avoir les suites les plus fâcheuses s'est déclaré dans la maison de M. Rochas, banquier et bijoutier à Tournus.

Aux premiers cris au feu ! les pompiers sont accourus sur le lieu du désastre, et en moins d'une heure et demie, secondés par la population, à la tête de laquelle se trouvaient les autorités, ils se sont rendus maîtres de l'incendie.

D'après des renseignements qui nous parviennent au moment de mettre notre journal sous presse, il paraît que la malveillance n'est pas étrangère à ce sinistre. La police se livre à d'actives recherches pour en connaître les auteurs.

(Journal de Saône-et-Loire.)

Nouvelles Diverses.

Nous avons déjà entretenu nos lecteurs, à diverses reprises, d'un appareil inventé par MM. Lefèvre et Sautereau, d'Orléans, et grâce auquel le voyageur, enfermé dans une voiture, peut instantanément et par la simple attraction d'un ressort, déceler ses chevaux s'ils s'emportent et se mettre ainsi à l'abri de tout accident.

Nous avons assisté à une nouvelle expérience de cet appareil, et non seulement les épreuves répétées qui en ont été faites ont constamment réussi, mais il nous a paru évident qu'il était impossible qu'il n'en fût pas toujours de même, tant ce mécanisme est simple et heureusement combiné. C'est donc un notable service rendu à l'humanité que cette invention; aussi la croyons-nous appelée à un succès qui sera complet si les inventeurs consentent à livrer leur appareil au public à des conditions modérées. Cette machine est du reste applicable à toute espèce de voitures.

(Journal du Loiret.)

— On écrit d'Auch (Gers), le 6 octobre :
« Les assises du dernier trimestre de 1842 s'ouvriront à Auch le 10 de ce mois. Parmi le fort petit nombre d'affaires qui doivent y être portées, il est question de l'assassinat commis par une fille sur la personne de son

amant. Ce crime a été commis, il y a dix ans, dans le département, et une condamnation à mort par contumace avait été prononcée contre la fille qui a été arrêtée, il y a quelque temps, à Bordeaux où elle était domestique. Cette affaire promet d'être fertile en émotions. »

— Le nombre total des étrangers qui sont allés cette année aux bains d'Aix en Savoie s'est élevé à 2,450; sur ce nombre on comptait 1,820 Français, 275 Piémontais et autres Italiens, 165 Anglais, 100 Suisses, 16 Espagnols, et le reste appartenant aux nations du Nord.

— Sur cent cinquante millions d'hectares de terres imposables que la France possède, l'industrie vinicole en féconde deux millions; ce vingt-cinquième supporte, par année, 500 millions de francs, c'est-à-dire un neuvième du revenu territorial du royaume, et elle occupe environ sept millions d'individus, plus du cinquième de la population totale. Les quatre millions d'hectares en prairies ne rapportent que 460 millions de francs par année; les bois, qui couvrent une superficie de neuf millions d'hectares, ne rapportent que 206 millions.

— On assure que M^{me} Lafarge va être transférée dans la maison centrale de Cadillac (Gironde).

Nouvelles Étrangères.

ANGLETERRE.

La reine Victoria et le prince Albert doivent visiter l'Irlande au mois de juillet prochain. Le Standard dit sérieusement qu'on fait déjà des préparatifs pour les recevoir au palais du vice-roi et au château de lord Leinster.

— Le bruit a couru dans la presse anglaise que le 41^e régiment de ligne anglais avait été taillé en pièces par les Afghans. Ce bruit est aujourd'hui démenti par le journal même qui l'avait le premier propagé de bonne foi, d'après une lettre de Bombay.

LONDRES, 15 octobre. — Les assises des commissions spéciales ne sont pas encore terminées. A Manchester, à Stafford, à Liverpool, des peines sévères atteignent les auteurs des derniers troubles, et l'on remarque toujours des condamnations à la déportation. A Liverpool, le baron Alderson, un des premiers magistrats, en prononçant l'arrêt des accusés qui avaient pris part aux troubles de Manchester, a comparé la dernière révolte des ouvriers d'Angleterre à celle de Lyon. Comme le soulèvement des ouvriers anglais n'était pas borné à une seule ville, mais s'étendait à tout le pays, cette comparaison suffit pour faire apprécier la situation de l'Angleterre, telle qu'elle se présentait dans ce soulèvement, qui est à peine comprimé.

O'Neil, un des chefs chartistes, celui qui dans sa défense devait parler du chartisme chrétien, ne sera jugé qu'aux assises prochaines.

PRUSSE.

Une lettre de Berlin annonce qu'une décision du ministre des cultes de Prusse vient d'ordonner l'établissement, dans les gymnases publics, d'exercices oratoires pour former les jeunes élèves au maniement de la parole. Malheureusement les premiers essais qui ont été tentés à cet égard témoignent du peu d'aptitude qu'ont en général les jeunes gens pour acquiescer une certaine facilité d'élocution.

— La session des comités réunis des états provinciaux de Prusse ne durera que quinze jours et se passera probablement d'une manière fort tranquille. Tous les efforts pour obtenir que les séances de ces comités fussent publiques ont été vains, et l'on a peu d'espoir d'une plus grande extension du régime représentatif en Prusse.

— On écrit de Coblenz que l'un des bateaux de remorquage de la so-

ciété néerlandaise a échoué dans la soirée du 11 octobre, à une demi-lieue de cette ville, et a reçu une ouverture tellement considérable par suite de cet accident, que l'eau a pénétré dans l'intérieur du bateau jusqu'à quatre pieds de hauteur. Les marchandises, de l'importance de plus de 2,000 quintaux métriques, qui constituaient le chargement de ce navire, ont été transportées aussitôt à bord d'autres bateaux.

— On a reçu, par la voie de la Nouvelle-Orléans, des nouvelles belliqueuses de Mexico.

Un décret de Santa-Anna avait ordonné qu'il serait établi dans chaque département une junte chargée de recevoir les contributions nécessaires pour la guerre contre le Texas. L'entrepôt de ces contributions devait être à Matamoros.

COURS DES VALEURS INDUSTRIELLES DU 18 OCTOBRE.					
NOMBRE D'ACTIO.	VALEUR NOMIN.	DÉSIGNATION DE L'ENTREPRISE OU SOCIÉTÉ.	DERNIER COURS		
			PREMIER	DEUXIÈME	
1,300	1,000	Eclair. par le gaz, Compagnie Perrache.	5,143	»	
1,000	700	Saint-Etienne.	1,125	»	
350	600	Grenoble.	815	»	
500	750	Saône-et-Loire.	750	»	
400	700	Dijon.	550	»	
3,000	750	Trois villes du Midi.	530	»	
1,740	600	Turin.	725	»	
1,000	—	Montpellier.	450	»	
1,000	—	Besançon.	675	»	
1,000	—	Reims.	550	»	
1,000	—	Metz.	625	»	
560	500	Valence.	625	»	
Illimité	1,000	Mines de houille, Compagnie générale..	503	»	
Idem.	—	Union.	750	»	
Idem.	1,000	Société civile.	475	»	
1,500	800	Grangette et Culatte.	—	»	
4,000	—	Côte Thiollière.	—	»	
1,000	1,000	Comp. gén. des Tréf.	—	»	
1,000	—	Ce des mines des Lites.	—	»	
2,500	—	Comp. du Villars.	480	»	
520	5,000	Bateaux à vapeur, Compagnie générale..	—	»	
500	4,000	Société lyonnaise.	5,900	»	
800	500	Rhône supérieur.	—	»	
154	5,000	Gondoles sur Saône.	4,100	»	
200	10,000	Compagnie de l'Aigle.	9,000	»	
—	5,000	Compagnie du Strius.	—	»	
4,500	1,000	Ponts. sur le Rhône.	1,205	»	
450	2,000	de la Feuillée.	2,300	»	
500	2,000	Seguin.	1,650	»	
220	2,000	de l'île-Barbe.	—	»	
1,800	1,000	et Gare de Vaise.	380	»	
6,000	—	Canal de Givors.	815	»	
2,200	5,000	Chemin de Fer de Lyon à Saint-Etienne.	7,000	»	
240	5,000	Moulins à vapeur de Perrache.	5,125	»	
800	—	Fonderies et Forges de la Loire et l'Ardech.	25,000	»	
800	1,000	Forges et Tréfilerie de Belmont (Isère).	—	»	
2,000	1,000	Banque de Lyon.	2,950	»	
700	750	Caiss. d'escompte, commerce des bestiaux.	275	»	
Illimité	—	Omnium.	875	»	
2,000	500	Société riveraine d'assurance.	515	»	
800	5,000	Compagnie lyonnaise contre l'incendie.	4,850	»	
650	1,000	Plâtrière de Berzé-la-Ville.	800	»	

Le Gérant responsable, B. MURAT.

AVIS.

Le public est prévenu que, suivant acte passé devant Me Fabre, notaire à Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, le six octobre 1842, M. BARTHELEMY CHAMP, demeurant audit Saint-Cyr, a cédé son établissement de cafetier.
En conséquence, il déclare qu'il ne paiera plus les dettes qui auraient pu ou qui pourraient être contractées en son nom par qui que ce soit, même par son épouse, à partir du dit jour, six octobre. (214)

Etude de M^e Rejaunier, avoué à Lyon, rue Clermont, n^o 5.

VENTE JUDICIAIRE

EN SUITE DE RENVOI,

en trois, quatre et cinq lots, avec enchère générale,

Pardevant le tribunal civil de Lyon,

DE LA PARTIE OCCIDENTALE

DE LA

TERRE FROMENTIÈRE

Dépendant du domaine de Combe-Blanche,

Située au lieu de ce nom, commune de la Guillotière, sur le tracé projeté de la nouvelle route de Lyon à Grenoble, d'une contenance de 4 hectares 26 ares 69 centiares.

Le premier lot au midi, de ladite terre, dans la direction du soir au matin, d'une contenance de 1 hectare 5 ares 41 centiares, sera vendu sur la mise à prix de . . . 4,800 f.

Le deuxième lot, au nord, parallèle au premier lot dans toute sa longueur, d'une contenance aussi de 1 hectare 5 ares 44 centiares, sur celle de . . . 4,800

Le troisième lot, parallèle au second et d'une contenance égale, sur celle de . . . 4,800

Le quatrième lot, parallèle au troisième, d'une contenance de 38 ares 48 centiares et demi, sur celle de . . . 2,700

Le cinquième lot, parallèle au quatrième et d'une contenance égale, sur celle de . . . 2,700 f.

S'adresser, pour les renseignements, à M^e Rejaunier, avoué, et, sur les lieux, à M^{me} de Combe-Blanche. (5616)

Etude de M^e Fauché, huissier à Lyon, place de Roanne.

Vendredi prochain vingt-un du courant, à neuf heures du matin, sur la place Saint-Jean, à Lyon, il sera vendu aux enchères publiques et au comptant divers objets mobiliers, outils et ustensiles de menuisier, le tout saisi. (1718)

Même étude.

Samedi vingt-deux du courant, à dix heures du matin, sur la place du Marché de la Croix-Roussé, il sera vendu aux enchères publiques et au comptant divers objets mobiliers saisis.

Le même jour, à deux heures de relevée, sur la place Louis XVIII, à Lyon, il sera vendu de la même manière des chevaux, harnais et voitures, aussi saisis. (1719)

Même étude.

Le même jour, à la même heure, sur la place Saint-Nizier, à Lyon, il sera vendu aux enchères publiques et au comptant divers objets mobiliers saisis, consistant en tables, chaises, fauteuils, bureau, glaces, pendules, batterie de cuisine en cuivre, vaisselle, etc. (1720)

Même étude.

UN FONDS DE CAFÉ bien achalandé, avec salles devant et derrière, quai de Metz, 52, à Lyon. S'y adresser. (197)

A vendre ou à louer de suite.

UN FONDS DE CAFÉ ET MAISON à Givors, place du Marché, composés de neuf pièces avec cour et jardin, trois salles carrées donnant une sur la place et deux sur la cour. — Prix du fonds : 3,000 fr. — Location : 800 fr. S'adresser, audit lieu, à M^{me} veuve Vally. (190)

A vendre.

UN PIANO EN ACAJOU, à X, à six octaves et demie. — Prix : 400 fr. S'adresser chez M. Cornu, liquoriste, quai de la Baleine, n. 19, à Lyon. (206)

SALLE DE LA GALERIE DE L'ARGUE.

SPECTACLE COMIQUE ET AMUSANT

Exécuté par une Troupe de Singes.

Le sieur DONETTI prévient les habitants de cette ville de ne point confondre les exercices de cette troupe de singes savants avec celles qui ont passé ici.

Il y aura tous les soirs deux représentations : la première à six heures, la seconde à huit heures. Prix des places : premières, 75 c.; secondes, 50 c.; troisièmes, 25 c. (5639)

RHUMES, ASTHMES, CATARRHES.

Les PASTILLES PECTORALES DE MINISTRE, connues depuis un siècle, sont encore préférées à tous ces nouveaux pectoraux annoncés en termes pompeux. — Prix de la boîte : 1 fr. 20 c.

A la pharmacie BERTRAND, place Bellecour, 12, et chez M. MACORS, rue Saint-Jean, à Lyon. On trouve à la même adresse l'EXTRAIT DES FRUITS PECTORAUX ET BALSAMIQUES. — Le flacon : 1 fr. 50 c. (7185)

AVIS

De toutes les productions inventées jusqu'à ce jour pour teindre les cheveux, favoris et moustaches en noir, blond et châtain, la Pommade Mélanocécide et les Pommades Blonde et Châtain de M^{me} veuve CAVAILLON (de Paris, 153, Palais-Royal) sont les seuls produits réunissant tous les avantages désirables.

M. le docteur Orfila, doyen de la Faculté de Médecine de Paris, a bien voulu rendre un éclatant hommage à la composition de ces Pommades qui teignent les cheveux sur-le-champ, sans préparation, en empêchent la chute, et les maintiennent souples et brillants, sans avoir à appréhender les inconvénients qui sont résultés de l'emploi d'autres moyens.

Le seul dépôt à Lyon est chez M. GIRAUD, guérier, marchand de nouveautés et de parfumeries, rue Louis-le-Grand, 26, à côté l'hôtel de l'Europe. Cette maison, avantageusement connue par le bon goût de ses marchandises, est toujours abondamment fournie de nouveautés et articles de fantaisie de Paris. (5651)

A louer de suite ou à la Noël prochaine.

MAGASIN, rue Saint-Joseph, n. 5. S'adresser au propriétaire. (210)

INSTITUTION

COMMERCIALE

ET INDUSTRIELLE,

Autorisée par Décision ministérielle.

Située à la Ruche, commune de la Guillotière.

Les omnibus de Villeurbanne qui stationnent à la tête du pont de la Guillotière passent devant la porte du pensionnat.

Pour plus amples renseignements, voir les prospectus.

La rentrée des classes aura lieu le 20 octobre. (94)

Les lettres adressées au directeur doivent être affranchies.

PHARMACIE A LYON, RUE PALAIS-GUILLET, 23.

DÉPURATIF DU SANG

Pour la GUÉRISON des MALADIES SECRÈTES nouvelles ou anciennes, des Dartres, Gales, ventrises, Affections rachitiques, rhumatismales, et de toute Acreté ou Vice du Sang et des Humeurs.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère. Entièrement végétal, il remédie aux accidents mercuriels.

Prix : 5 fr. le flacon.

En dépôt à Saint-Etienne, à la Pharmacie Chermazou, rue de la Comédie. (7471)

AVIS.

M^{me} EMILE CHEVÉ ouvrira un nouveau cours de MUSIQUE VOCALE le mardi 25 octobre, à huit heures et demie du soir, chez elle, place Croix-Paquet, n. 11. Le prospectus se délivre chez le concierge. (201)

LA CRÉOSOTE-BILLARD CONTRE LES MAUX DE DENTS

Enlève à l'instant la douleur de dents la plus vive et guérit la carie des dents gâtées. — 2 fr. le flacon avec l'instruction.

— Pharmaciens dépositaires : Vernet, place des Terreaux, à la pharmacie des Célestins, Boitel et Aguetant, à Lyon; Briaud, à Saint-Symphorien; Ayot, à Villefranche; Turin, à Tarare. (8951-6151)

A VENDRE A L'ESSAI.

UNE JUMENT âgée de quatre ans, taille ordinaire, dressée pour voiture bourgeoise et pouvant convenir pour voyageur. S'adresser chez M. Fillion, liquoriste, rue Raisin, n. 16. (215)

Maladies de Poitrine.

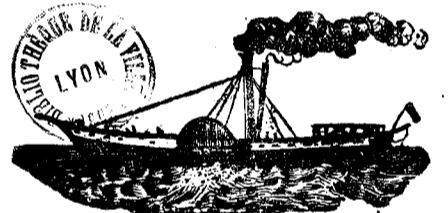
On recommande l'emploi du Sirop pectoral de Mou-de-Veau aux personnes atteintes de grippe, rhumes, catarrhes, coqueluche, asthmes, et dans toutes les irritations de poitrine.

D'un goût agréable et d'un usage très-facile, ce Sirop calme promptement la toux, facilite l'expectoration et la respiration, détruit l'irritation.

Se vend par flacons et demi-flacons, avec le prospectus, à la pharmacie de Macors, rue Saint-Jean, n. 50, à Lyon. (7712)

AVIS.

On a perdu dimanche 16 courant, entre dix et onze heures du matin, depuis les portes des Chartreux, rue des Chartreux, côté des Carmélites, rue Saint-Marcel, passerelle Saint-Vincent et quai Peyrolierie, UN BRACELET EN OR, monté d'une émeraude. La personne qui l'aurait trouvé est priée de l'apporter, contre récompense, chez le portier du n. 5, rue du Garet. (216)



LE CROCODILE, LE MARSOUIN, LE MISTRAL, LE SIROCCO.

Beaux bateaux à vapeur en fer.

d'une marche bien supérieure à tous les autres bateaux du Rhône sans exception,

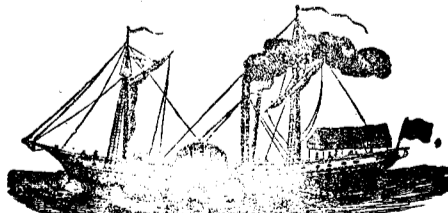
Partent tous les jours du port d'Ainay, sur la Saône,

A 5 HEURES DU MATIN.

S'adresser aux propriétaires, MM. BONNARDEL frères et FOUR, quai de l'arsenal et rue Sala, 2, ou au capitaine à bord du bateau. (5681)

Grains de Santé du Dr Franck.

C'est le meilleur des purgatifs qu'on appelle ordinairement de précaution. Ils rétablissent l'appétit, favorisent les digestions, restituent le coloris et l'embonpoint, et sont souverains contre la bile, la constipation, les glaires et la migraine. Ils purgent doucement, sans dégoût; leurs effets sont les plus salutaires et les moins fatigants. La saison actuelle est la plus opportune. — Dépôts aux pharmacies : à Lyon, place des Terreaux, 13; Turin, à Tarare; Couturier, à Saint-Etienne; Ayot, à Villefranche; Morel, à Mâcon; Trouillet, à Vienna; Delaage, à Voiron; Plana, à Grenoble. (7261)



LE CYGNE,

SUPERBE BATEAU A VAPEUR NEUF, PART DE

LYON POUR CHALON TOUS LES JOURS IMPAIRS,

Du 10 au 20 octobre, à 6 heures du matin.

Les passagers trouveront, à bord de ce beau bateau d'une marche supérieure, des aménagements riches, élégants, vastes et commodes. La propreté et la bonne tenue le recommandent à la préférence de MM. les voyageurs qui veulent bien et aller vite. (6686)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURS Y FILS, rue Pouaillierie, 19.